



Jean-Louis FRETTI ¹

Accompagnateur en Montagne

Diplômé d'État

Membre de la compagnie des accompagnateurs en montagne
Massif des Vosges

www.rando-vosges.com

SEJOUR RANDONNEE : ITALIE .

Toscane

Descriptif du séjour :

Ce séjour de randonnée en étoile vous fera découvrir une partie de la Toscane « **La Garfaniana** » Au cœur des Apennins, (80 km au nord de Pise) ici le marbre blanc des Alpes Apuanes contraste avec les roches agrilo-schisteuses des autres parties du massif. Des paysages insoupçonnés, une douceur exceptionnelle. Cinq randonnées dans un cadre grandiose.

- Jour 1 Accueil. Rendez-vous sur place :
- Jour 2 : Randonnée au départ du gîte, mont Palodina et visite d'un vieux village Toscan*.
- Jour 3 : Randonnée au pied du Monte Croce, retour par un sentier escarpé*.
- Jour 4 : Libre, Vous pourrez vous reposer et profiter du cadre et de la piscine du gîte, visiter quelques curiosités. (grottes, Musée, ou plage distante de 50 km à peine)*.
- Jour 5 : Mont Forato, une montagne percée d'une arche naturelle impressionnante.*
- Jour 6 : Mont Matana ou Monte None. Deux belvédères sur toute la Garfagnana.*
- Jour 7 : Tour du Mont Fredone.*
- Jour 8 : Dispersion.

* l'ordre des randonnées et les randonnées elles mêmes peuvent être modifiés si besoin (météo, forme des participants, etc....)

Dates :

- 🚩 Du 8 au 15 mai 2010 : 497 €
- 🚩 Du 20 au 27 juin 2010 : 497 €
- 🚩 Du 4 au 11 septembre 2010 : 497 €

Groupes constitués, dates sur demande, mai, juin, dernière semaine août, Jusque mi septembre.

Budget : les tarifs comprennent : les repas et pique-niques, hébergements, l'encadrement professionnel Accompagnateur en montagne français parlant italien. Accès à la piscine et solarium. Assurance randonnée.

Non compris : Voyage, assurance annulation, les boissons, utilisation du sauna, les frais personnels.

Hébergements : Gîte type « Agriturismo » labellisé (équivalent de nos gîtes ruraux). Il se compose de petites maisons de 2 à 6 places tout confort. (Cuisine Salle de bain et chambres). Sur le site, Restaurant et bar, piscine, sauna.

Repas : Ils sont pris au restaurant du gîte ainsi que le petit déjeuner. Pique-niques nous fournis tous les matins.



Jean-Louis FRETTI ²

Accompagnateur en Montagne

Diplômé d'État

Membre de la compagnie des accompagnateurs en montagne
Massif des Vosges

www.rando-vosges.com

Niveau : Accessible à tout randonneur régulier **Environ 5 à 6 h de marche par jour à un rythme lent et régulier.** C'est de la randonnée en moyenne montagne L'itinéraire comporte quelques passages un peu escarpés mais pas aériens.

Sachez qu'en qualité d'accompagnateur j'ai sous ma responsabilité toutes les personnes du groupe et je serai plus attentif et à l'écoute de ceux qui éprouvent le plus de difficultés, je réglerai la cadence en fonction du marcheur le plus lent.

Climat-météo : En été, cette région est très chaude. Les séjours sont proposés dans périodes où la température est statistiquement acceptable pour randonner (25°/27° mais de l'air en altitude. Les sentiers en sous bois sont privilégiés chaque fois que possible.

Santé : Contre indications : Vertige, Diabète, Asthme.

Formalités : Carte d'identité (Surtout pour le passage en Suisse)

Composition du groupe : de 6 à 10 personnes maximum

Chèques vacances acceptés.

EQUIPEMENT

Le sac à dos journée. (de 30 litres environ)

Liste du matériel personnel à emporter pour la randonnée :

Nous serons généralement en altitude, le soleil est mordant. Il faudra se protéger, Privilégiez les pantalons longs en toile légère et les chemises fines et amples. Pensez aux crèmes de protection et après soleil !

- **Chapeau pour le soleil et lunettes solaires**
- T shirts à manche courte et manche longue
- Une veste coupe-vent imperméable. Un pantalon de marche ample
- Un short ; Pantalon de toile léger.
- Une gourde : Prévoir pour emporter 2 litres / jour
- Des chaussures de marche montantes semelles crantées pour une bonne tenue de la cheville.
- **Bâtons de marche vivement conseillés.**

Divers :

- Un maillot de bain (si toutefois si vous envisagez de faire un plongeon !)
- Du papier toilette ; Le gîte ne fournit qu'un rouleau à l'arrivée.
- Draps et couvertures fournis ainsi que les serviettes de bain (sauf pour la piscine). Une petite pharmacie personnelle: crème solaire visage et lèvres, élastoplast et double peau, antidiarrhéique, collyre, antalgique, antibiotique à spectre large, Pince à épiler.
- **Les prises électriques françaises (bipolaires + terre) ne peuvent pas de brancher sans adaptateur (prises italiennes sont à deux fiches comme nos prises sans terre)**

Jean-Louis FRETTI 11 rue du lait 88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE
Tel/Fax: 03 29 23 17 87 . Mobile : 06 70 55 73 37
Siret N°44490841200026 - APE 926 co RCP: MMA CONTRAT N°5630 300
DDJS : 05400ED0073 - Habilitation tourisme : HA 088-05-004



Jean-Louis FRETTI ³

Accompagnateur en Montagne

Diplômé d'État

Membre de la compagnie des accompagnateurs en montagne
Massif des Vosges

www.rando-vosges.com

Conditions générales de vente des séjours

Participants : Les randonnées en week-end et séjours sont vendus sur la base d'un nombre minimum de participants indiqués sur la fiche descriptive. Selon le cas 4, 6, 8 ou 12 participants minimum. Le programme est établi à l'année et peut être modifié ainsi que les tarifs. Il n'a pas valeur contractuelle.

Les chèques d'acompte sont conservés jusqu'à validation de l'activité. Si le séjour est annulé, au minimum 21 jours avant la date du départ, et 7 jours pour les week end. Ils sont restitués sans que l'intéressé ne puisse prétendre à une quelconque indemnité. Il peut être proposé de maintenir le séjour contre un supplément qui varie selon le nombre de personne et le type de séjour. Lorsque le séjour est validé, les chèques sont débités, le participant reçoit alors une facture, faisant office de reçu pour l'acompte. Le règlement est exigible à réception et au plus tard 21 jours avant le début du séjour. En cas d'inscription à moins de 21 jours, la totalité du prix sera versée dès la réservation.

Inscription : Elle est effective à la réception de la fiche d'inscription accompagnée de l'acompte correspondant au minimum à 30 % du prix du séjour ou de la somme indiquée.

Assurance annulation et interruption de séjour : A l'inscription, il est proposé une assurance annulation et interruption de séjour. Elle est assurée par le Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne (SNAM) sous couvert de Europ Assistance. Les documents et conditions sont transmis avec la facture et visibles sur le site web www.rando-vosges.com. Pour le cas où le participant ne précise pas clairement sur la fiche d'inscription son désir de prendre ou non l'assurance, il est considéré qu'il ne la souhaite pas.

Conformément au texte d'application de la loi du 13/07/92 de la vente de voyages et de séjours. Si vous devez annuler votre participation Prévenez-nous immédiatement par lettre recommandée. Je me charge de signaler l'annulation à l'assurance.

Barème général annulation de Voyage :

Il vous sera retenu :

Le montant de l'acompte dès que le séjour est validé. (Date de l'émission de la facture) en cas de désistement pour une raison personnelle ne relevant pas des conditions de prise en charge de l'assureur (Europ assistance)

De 30 à 21 jours avant le départ : 50 % moins le montant de la prime d'assurance

A, moins de 21 jours : 100 % du montant total du séjour.

Le contrat d'assurance annulation n'intervient pas à moins de 30 jours, nous vous remboursons moins les frais d'annulation selon le barème ci-dessus.

Si vous avez souscrit un contrat d'assurance, les frais d'annulation seront pris en charge après l'acceptation de votre dossier par **Europ assistance**. Toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à condition que vous ayez payé l'intégralité des sommes dont vous êtes redevables. Dans le cas contraire, nous bloquons la procédure et vous perdrez les sommes déjà versées.

Barème spécifique :

Les frais d'annulation pourront être majorés si les frais engagés en votre nom sont supérieurs au barème général. La facture décrira tous les éléments.

Pour le cas où le séjour est maintenu sous réserve d'un supplément, ce dernier sera exclu des remboursements de ligne de crête.

Si vous devez interrompre votre voyage :

Si vous avez souscrit un contrat, l'assurance procédera au remboursement selon les conditions du contrat. Toute interruption volontaire de votre part n'ouvre droit à aucun remboursement. Aucun remboursement ne pourra être exigé pour niveau insuffisant et compromettant la sécurité du groupe.

Jean-Louis FRETTI 11 rue du lait 88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE

Tel/Fax: 03 29 23 17 87 . Mobile : 06 70 55 73 37

Siret N°44490841200026 - APE 926 co RCP: MMA CONTRAT N°5630 300

DDJS : 05400ED0073 - Habilitation tourisme : HA 088-05-004



Jean-Louis FRETTI ⁴

Accompagnateur en Montagne

Diplômé d'État

Membre de la compagnie des accompagnateurs en montagne
Massif des Vosges

www.rando-vosges.com

Nous devons annuler un départ...

Le séjour sera intégralement remboursé, sans indemnités, si un séjour doit être annulé pour quelque motif que ce soit. Vous serez prévenu au plus tard

- 7 jours avant le départ pour les activités sur un week-end

- 21 jours avant le départ pour les voyages

Assurance médicale et rapatriement : Chaque participant doit souscrire l'assurance à titre individuel.

Et fournir les documents relatifs avant le début du séjour.

Parce qu'il n'y a pas assez d'inscrits

Soit le séjour est maintenu moyennant un supplément **de prix unanimement accepté par les participants.**

Soit nous vous remboursons intégralement les sommes versées, sans aucune indemnité compensatoire.

Difficultés: Le programme est modulable selon la forme le niveau des participants et la météo.

Les randonnées, sauf précisions sur la fiche technique, ou demande particulière, sont classées public randonneur adulte.

Les itinéraires se déroulent uniquement en moyenne montagne. Le Rythme de marche est obligatoirement celui du participant le plus faible.

Aucun participant n'est autorisé à quitter le groupe. Le cas échéant, il engage sa propre responsabilité. Après une mise au point avec l'intéressé, l'accompagnateur peut prendre la décision d'exclure le participant qui par son comportement se met en danger ou met en danger tout autre membre du groupe. Aucune indemnité ne pourra être exigée.

Rôle de l'accompagnateur lors du séjour : L'accompagnateur gère seul la cadence de marche, les pauses l'itinéraire et les difficultés journalières. Il s'adapte à la capacité des participants. Il peut être amené à modifier la longueur et le nombre des étapes. Il a à sa charge la sécurité du groupe et le bon déroulement du séjour, ses décisions ne sont pas contestables.

Droit à l'image : Lors des activités des photographies pourront être prises à des fins de promotion des randonnées et séjours de Ligne de crête. Toute personne qui ne souhaite pas être prise en photo, ou filmée devra le signaler à l'accompagnateur au plus tard au début de l'activité. Le participant à tout loisir de l'indiquer sur la fiche d'inscription de façon manuscrite.

Responsabilité civile

Conformément à la réglementation, nous sommes assurés en responsabilité civile professionnelle d'habilitation tourisme : Ceci ne se substitue pas à la responsabilité civile individuelle que chaque participant doit avoir.

Responsabilité

Ligne de crête ne se substitue pas à la responsabilité individuelle du client qui doit se charger de toutes ses formalités de police, sanitaires et douanières avant le départ et pendant toute la durée du voyage. Aucun remboursement ne pourra être exigé pour tout retard, négligence de votre part entraînant une impossibilité de départ. Les personnes de nationalité étrangère doivent s'informer des formalités administratives et sanitaires auprès de l'ambassade concernée.

Ligne de crête, intermédiaire entre le client et les prestataires de services (transporteurs locaux, hôteliers,) ne saurait être confondu avec ces derniers qui en tout état de cause conservent leur responsabilité propre. Le transporteur est notamment responsable des dommages, vol ou retard des bagages. C'est auprès de lui que vous devez effectuer la déclaration.

Jean-Louis FRETTI 11 rue du lait 88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE

Tel/Fax: 03 29 23 17 87 . Mobile : 06 70 55 73 37

Siret N°44490841200026 - APE 926 co RCP: MMA CONTRAT N°5630 300

DDJS : 05400ED0073 - Habilitation tourisme : HA 088-05-004



Jean-Louis FRETTI ⁵

Accompagnateur en Montagne

Diplômé d'État

Membre de la compagnie des accompagnateurs en montagne
Massif des Vosges

www.rando-vosges.com

Transport sur le lieu de départ de la randonnée et retour : Les randonnées sont organisées à partir du point de départ indiqué sur le descriptif. Il appartient à chaque participant de prendre ses dispositions pour se rendre au départ par tout moyen de transport à sa convenance (Véhicule personnel, train, avion)

Les conséquences des accidents ou incidents pouvant survenir à l'occasion du transport aérien sont régies par les dispositions de la convention de Varsovie ou la réglementation locale régissant les transports selon la loi du pays concerné. Nous ne pouvons être tenus pour responsables des modifications d'horaires ou d'itinéraires, du changement d'aéroport provoqués par des événements extérieurs, tels que grèves, incidents techniques, surcharges aériennes, intempéries. Le retard éventuel subi ne pourra entraîner aucune indemnisation. Les frais éventuels (taxi, hôtel, parking, billet de train...) resteront à votre charge.

Chaque client doit se conformer aux consignes de l'accompagnateur, lequel ne pouvant être tenue responsable des incidents, accidents ou dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative imprudente.

Changement de programmes

Vu le caractère particulier de nos voyages, des changements de programme peuvent survenir en fonction de la forme des participants, des conditions de la montagne, des acquis techniques... et ne peuvent faire l'objet de remboursements ou indemnités. L'accompagnateur est seul juge pour modifier le programme prévu pour votre sécurité. Si le raid doit être interrompu et qu'aucun programme de remplacement n'est possible (après décision unanime des participants), vous bénéficierez d'un avoir valable 1 an sur l'ensemble du catalogue, égal à la valeur des prestations non consommées. Aucun remboursement ne sera fait.

Litige

Toute réclamation devra être adressée à Ligne de crête, par lettre recommandée, au plus tard 20 jours suivant la date de retour du voyage, avec les pièces justificatives. Tout litige pouvant résulter des présentes conditions sera du ressort du tribunal de commerce d'Epinal.



Jean-Louis FRETTI ⁶
Accompagnateur en Montagne

Diplômé d'État

Membre de la compagnie des accompagnateurs en montagne
Massif des Vosges

www.rando-vosges.com

Fiche d'inscription

(A PHOTOCOPIER SI BESOIN)

Séjour : Italie – La Tosane.

Dates :

Nom:.....

Prénom :.....

Adresse :**Code postal.....Ville :**

N° Téléphone :.....

Portable :..... **E-mail :** _____

Je désire participer au séjour proposé dont le montant des frais est de ____ € par personne.

Je verse un acompte de pré-inscription, soit 200 €.

N° du chèque:..... (Chèques à l'ordre de Ligne de crête,
débitée uniquement après la validation du séjour).

- Je déclare avoir pris connaissance de la fiche technique jointe et en accepte le principe.
- Je reconnais le droit à l'accompagnateur de modifier la longueur et la difficulté des itinéraires proposés s'il juge que les capacités du groupe le justifient ou si les conditions de sécurité ne sont pas satisfaisantes (mauvaise météo, retard sur l'horaire, participants fatigués ou blessés, etc...)
- Je m'engage à respecter les consignes de sécurité qui me seront imposées.
- Je souhaite souscrire une assurance annulation proposée par le syndicat des accompagnateurs en montagne (3 % du prix du séjour) : oui non *Rayez la mention inutile ; les documents vous seront remis à la confirmation du séjour
- Je déclare être en bonne condition physique et ne pas présenter de contre-indication médicale à la pratique de la randonnée.

Date:

Signature: